

# Commune de Vendincourt

## Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Jeudi 2 juillet 2020, 20h00

Lieu : Halle polyvalente, salle du 1<sup>er</sup> étage

L'assemblée, convoquée par tout-ménage ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 22 du vendredi 12 juin 2020, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 17 personnes.

Marcel Challet, Président des assemblées souhaite la bienvenue à René Moser nouveau conseiller communal qui siège pour la première fois en assemblée communale.

Présence de M. Guerne (Office de l'environnement) et de M. Studer (Bureau Eschmann) pour le point traitant de la revitalisation de la Vendline.

Samuel Moser et Alain Sulliger sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

Afin de ne pas retenir trop longtemps nos invités, une inversion de l'ordre du jour est demandée ; le point 4 prendra la place du point 2.

L'assemblée accepte ce changement de l'ordre du jour.

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

- Aucune demande de modification du PV de l'AC du 26 février 2020 n'est parvenue au bureau communal. Marcel Challet demande si quelqu'un dans la salle souhaite une modification du PV de la dernière assemblée. Aucun membre de l'assemblée ne se prononçant en ce sens, le Président passe au vote à main levée.

**Le Procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 février 2020  
est accepté à l'unanimité.**

## **2. Information sur le projet de plan spécial « Revitalisation de la Vendline » ;**

Présentation par MM Stève Guerne de l'Office de l'environnement et Bernard Studer du bureau Rolf Eschmann SA.

Ni entrée en matière ni décision à prendre pour ce point car il s'agit d'une information.

*La parole est donnée à Valentin Schnyder pour l'introduction de ce point.*

La Loi fédérale sur la protection des Eaux (LEaux) a été modifiée et de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2011. Elle oblige notamment les cantons à revitaliser un bon nombre de cours d'eau sur plusieurs dizaines d'années. La revitalisation du cours d'eau la « Vendline » est jugée prioritaire. Ce soir, nous allons parler de cette revitalisation et de la procédure à suivre pour y parvenir, autrement dit, en passant par un plan spécial.

*La parole est donnée à M. Guerne de l'Office de l'environnement (ENV) → v. PowerPoint annexé.*

Je travaille depuis 10 ans à l'ENV dans le domaine « cours d'eau » et j'épaule les communes dans leurs démarches qui touchent à cette thématique.

Le secteur qui nous intéresse ce soir va du « bâti » de Vendlincourt au « bâti » de Bonfol. Ce secteur est inscrit à la planification qui lie le Canton et l'OFEV (Office fédéral de l'environnement). En 20 ans 17,7 km seront revitalisés dans le Jura. 43% du réseau des cours d'eau jurassiens n'est pas en bon état. Le projet de revitalisation n'a pas encore débuté. Un mandat a été donné au bureau Natura pour débiter les études.

### Objectifs de la revitalisation

- Augmenter la diversité du lit du cours d'eau (largeur, structure)
- Créer des zones amphibies (roselières, hautes herbes)
- Augmenter et diversifier le boisement (bosquets)
- Diminuer la pollution du lit (évacuation des matériaux)
- Favoriser les batraciens

A noter que nous n'avons encore rien de concret. Il faudra collaborer avec les agriculteurs concernés.

*La parole est donnée à Bernard Studer, prestataire pour le plan spécial → v. PowerPoint annexé.*

La conception directrice du développement territorial est la préservation et la valorisation des espaces nécessaires à la revitalisation des cours d'eau et des zones humides. Elle vise à :

- rendre au cours d'eau l'espace nécessaire pour assurer une dynamique naturelle et

- assurer la protection contre les crues ;
- revitaliser les cours d'eau dégradés ;
- supprimer ou aménager les obstacles à la libre circulation des poissons ;
- développer d'autres modes de gestion des rives des cours d'eau aussi bien dans les zones bâties que dans les zones agricoles.

Pour ce faire, il a été décidé de passer par l'élaboration d'un plan spécial : document juridique sanctionné par le Canton/la commune, destiné avant tout à la population et qui autorise certains travaux d'aménagements dans des secteurs bien définis.

- Plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec la commune et les propriétaires concernés en vue de l'élaboration de ce plan spécial.
- L'information que nous vous donnons ce soir est un passage obligé dans l'établissement d'un plan spécial.
- La prochaine étape de la procédure est l'envoi du dossier pour examen préalable auprès des instances cantonales compétentes, Service du développement territorial (SDT), Office de l'environnement (ENV), Service de l'économie rurale...

*La parole est donnée aux citoyens :*

Michel Mosser : pourquoi la revitalisation débute à la scierie et pas plus en amont ? Stève Guerne : il s'agit déjà du linéaire le plus long du canton du Jura. Ce projet, à charge du Canton, oscille entre Fr. 500'000.- et Fr. 600'000.- avec subvention de la Confédération.

Eric Gerber : suivant le coût estimé pour atteindre les objectifs, à un moment donné on fait le choix de ne pas réaliser tel ou tel aménagement.

Marcel Challet : à la sortie de la Vendline il y avait une écluse et, au lieu-dit « Entre les Rivières » (secteur de la scierie), il y avait 3 bras avant que la Vendline ne soit canalisée vers 1930.

En 1998-99 des travaux ont été entrepris lors de la construction du SEVEBO où une première revitalisation avait été faite. Un collecteur pour les eaux usées avait été installé.

Il doit y avoir, à la commune, un dossier nommé « Correction de la Vendline » du bureau Lévi de Delémont qui date des années 1929-1930.

xxx : Depuis des années le niveau a tendance à baisser. Il faudrait plus de courant et si on élargit le lit, le brassage ne pourra pas se faire. Stève Guerne : il faut prendre en compte le réchauffement climatique. Il y a un peu plus d'eau en hiver. Le lit actuel va être maintenu. Il y a très peu de pente. Il faudra ombrager à certains endroits ce qui sera bénéfique pour les eaux.

Michel Mosser : l'entretien de ces aménagements incombera au propriétaire ou à la commune ? Stève Guerne : selon la loi, l'entretien incombe aux communes. D'ici au 31 décembre 2021, les communes doivent se doter d'un plan d'entretien des cours d'eau et d'un règlement communal sur les eaux de surface. Vous retrouvez ces règlements-types

sur le site de l'ENV. Une taxe pour l'entretien des cours d'eau sera perçue sur les valeurs officielles de chaque feuillet des propriétaires communaux.

Eric Gerber : la notion de propriété a été discutée avec les agriculteurs. Il y a un intérêt à ce que le canton ou la commune devienne propriétaire de ces 32 mètres sur toute la longueur. À l'heure actuelle des personnes seraient prêtes à nous vendre certains terrains ; nous pourrions acquérir 1,3 ha qui nous permettraient d'échanger avec les agriculteurs concernés par la revitalisation. La commune entretient déjà les berges de la Vendline. La lutte contre les plantes néophytes envahissantes et l'entretien des arbres à haut jet resteront sous l'égide de la commune.

Marcel Challet : qui sera propriétaire du petit ruisseau du Merras qui fait la limite entre les propriétaires de Bonfol et Vendlincourt ? Stève Guerne : il n'est plus si important de savoir à qui appartient ce genre d'objet.

Eric Gerber : cette revitalisation est un peu accélérée car la commune de Bonfol a entrepris un remaniement parcellaire. Nous profiterons donc de cette synergie.

xxx : pourquoi opter pour une largeur de 32 mètres alors que 18 m suffiraient aussi ? Stève Guerne : les fonctions écologiques actuelles doivent être garanties. Ce projet sera subventionné à 80% par la Confédération.

Eric Gerber : il y a 2 ans, le Conseil communal s'était prononcé en faveur de la surlargeur car le subventionnement était plus important.

xxx : combien aurait coûté la largeur de 18 m et combien coûte la surlargeur de 32 m ? Eric Gerber : la commune ne dépensera pas un franc dans les 2 cas et le canton prendra à sa charge la différence du subventionnement. La commune peut devenir propriétaire de 1,3 ha pour env. Fr. 6'000.-. Dans ce cas nous serons aussi décideurs.

Stève Guerne : ce projet est un investissement d'un demi-million sans les prestations des bureaux d'ingénieurs.

Départ de MM Guerne et Studer à 21h10

### **3. Discuter et approuver les modifications du Règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Vendlincourt ;**

*Rapporteur : Eric Gerber, maire*

Suite à la démission de nos vérificateurs des comptes, nous avons fait appel à une fiduciaire pour assurer cette tâche. Cependant, les articles de notre Règlement d'organisation ne prévoyaient pas cette manière de faire.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

Notre règlement d'organisation sera modifié comme suit :

- **Modifications de l'art. 46** → suppression de la commission de vérification des comptes comme commission permanente ;
- **Art. 47** → abrogé ;
- **Ajout d'un nouveau titre et d'un nouvel article 51 bis** intitulé « Vérification des comptes ».

Dès cette année, nous passons sous le modèle comptable MCH2 et l'obligation de faire vérifier nos comptes par une fiduciaire nous aurait été imposé d'ici une année ou deux.

*La parole est donnée aux citoyens :*

xxx : il y a bien un nouveau titre au nouvel article ? Eric Gerber : oui, c'est cela. Et comment avez-vous choisi la fiduciaire ? Eric Gerber : à vrai dire un peu au hasard. Il s'agit de la fiduciaire Mazars qui vient d'ouvrir une antenne à Delémont qui travaillait chez BDO spécialisé pour la comptabilité des communes avec M. Loïc Erard.

*La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée :*

- Acceptez-vous les modifications du Règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Vendlincourt, telles que présentées?

**Les modifications du Règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Vendlincourt sont acceptées à l'unanimité.**

#### **4. Discuter et approuver les comptes 2019 ; voter les dépassements budgétaires ;**

*Rapporteurs : Eric Gerber, Maire et Annick Filipetto, caissière*

*La parole est donnée à Eric Gerber.*

Pour la présentation des comptes 2019, je ne vous ferai pas une liste exhaustive des éléments qui influencent le compte de fonctionnement puisque cela vous sera expliqué tout à l'heure. Je souhaite cependant mentionner que ces comptes sont sensiblement différents du budget 2019 puisque plusieurs éléments importants les influencent aussi bien positivement que négativement. Parmi ces éléments, nous pouvons citer la vente du bâtiment de la petite école, la vente d'un terrain à bâtir dans le quartier En Chaussin et la dissolution du compte AFS avec ses Fr. 125'000.- transférés sur le fonds de l'entretien des chemins ruraux. Toujours sur conseil de notre fiduciaire, nous avons tenu compte, de manière anticipée, de l'adaptation du bilan au passage en MCH2. En effet, deux postes

étaient surévalués (véhicule communal et terrains à bâtir) ; nous avons procédé à des amortissements exceptionnels et des ajustements afin de les rendre compatibles avec les comptes 2020.

En conclusion, nous pouvons dire que la comptabilité 2019 ressemble plus à une comptabilité *fiscale* qui est le premier pas vers MCH2 alors qu'auparavant la comptabilité était plutôt de type *financière*. Les comptes 2019 présentent une perte de Fr. 35'406.76. Pour rappel, le budget 2019 prévoyait un déficit de Fr. 97'100.-. Au vu des explications émises précédemment, je considère que les comptes 2019 sont bons.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

La parole est ensuite donnée à Annick Filipetto. La caissière commente, à l'aide du beamer, les comptes 2019 présentant une perte de Fr. 35'406.76. (voir 'Annexe') ainsi que les dépassements budgétaires (voir 'Annexe').

Eric Gerber souhaite ajouter un mot concernant le SEV et l'alimentation eau : vous pouvez constater dans ces comptes que l'on a acheté moins d'eau au SEV. Le SEV suit le réseau d'eau de manière rigoureuse. De grands tronçons viennent d'être rénovés. Le SEV a acheté un dispositif de détection des fuites pour encore réduire les pertes d'eau. Au niveau de notre commune, l'installation des nouveaux compteurs numériques y est pour beaucoup ; nous facturons l'entier de l'eau qui passe au compteur ; nous ne perdons plus les premières gouttes comme c'était le cas avec les anciens compteurs.

*La parole est donnée aux citoyens :*

xxx : est-il possible que les Fr. 110'000.- de la vente de l'école enfantine soient mis sur un fonds pour rénover le bâtiment de l'école ? Eric Gerber : nous avons ouvert un compte investissement sur lequel il y a env. Fr. 200'000.- qui proviennent des ventes du bâtiment de l'ancienne école enfantine et des deux terrains En Chaussin. Michel Mosser est en train de récolter des offres pour la rénovation de l'école.

xxx : si le bâtiment de l'école enfantine n'avait pas été vendu, on se retrouverait avec un déficit de Fr. 110'000.- de plus ? xxx : comment un actif peut charger des comptes ? Annick Filipetto : c'est en effet un peu curieux et pas évident à comprendre mais l'on retrouve les fonds dans le bilan des côtés actif et passif. Au départ, l'AFS était un compte courant et nous l'avons balancé dans un fonds.

xxx : pour la Covid, est-ce qu'il y a des dépenses à couvrir par la commune ? Eric Gerber : le CC a décidé de soutenir le seul lieu de rassemblement du village, le p'tit Mag chez Cathy, par la pose d'un plexiglas d'un coût d'env. Fr 300.-. Nous lui avons également offert deux bidons de désinfectant d'un coût d'env. Fr. 200.-. Nous avons aussi installé un plexiglas au guichet de l'administration communale, env. Fr. 200.- et acheté 1'000 masques chirurgicaux à 70cts/pièce. Annick Filipetto : un nouveau compte « Covid » a été créé dans le MCH2.

Eric Gerber : le chemin du « Gros Verger » est en travaux ; c'est l'entreprise Cuenat qui a été mandatée.

Plus aucune remarque à formuler de la part de l'assemblée ;

La société fiduciaire Mazars en charge de la vérification des comptes n'étant pas représentée ce soir, il est demandé au Président des assemblées, M. Marcel Challet, de lire le rapport de vérification des comptes daté du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et signé par MM Coquoz et Erard.

Par ce rapport, la fiduciaire Mazars demande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :*

- Acceptez-vous les dépassements budgétaires 2019 tels que présentés ?  
**Les dépassements budgétaires 2019 sont acceptés à l'unanimité.**
- Acceptez-vous les comptes communaux 2019 présentant une perte de Fr. 35'406.76?
- **Les comptes communaux 2019 présentant une perte de Fr. 35'406.76 sont acceptés à l'unanimité.**

Marcel Challet remercie le Conseil communal pour son travail et souligne le bon exercice du service des eaux.

## 5. Divers et imprévus

xxx : je n'ai pas vu de changement et n'ai eu aucun retour des autorités par rapport à la situation de mon voisin d'en face. J'aimerais savoir où vous en êtes. Eric Gerber : nous lui avons écrit il y a 2 mois pour lui demander de faire de l'ordre autour de chez lui ainsi qu'une mise aux normes de toutes ses installations. À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas lui interdire son activité de garagiste. Nous le recevrons le 14 juillet prochain en début de séance du conseil. Nous ne sommes pas aidés par les services de l'Etat qui se renvoient la balle... Nous sommes démunis mais nous ne lâchons pas le morceau. Dominique Mocan : la mise aux normes de l'évacuation des eaux du garage fait partie des mesures que nous avons demandées. xxx : lorsque l'on fait une intervention en assemblée et qu'une suite est donnée par les autorités, ce serait bien que la personne qui est intervenue en soit informée pour qu'elle ne pense pas que vous n'avez rien fait. Eric Gerber : la communication n'est pas notre fort mais nous y veillerons à l'avenir. En tous cas, ne pas hésiter à s'approcher de nous au cas où ça se reproduirait.

xxx : êtes-vous intervenus concernant le problème que j'ai avec mon voisin ? Il met de plus en plus de voitures au bord de la route. Eric Gerber : il fait exprès pour t'embêter ; il avait promis de parquer de l'autre côté de l'arbre. Il faut porter plainte car notre marge de

manœuvre est limitée ; nous n'avons pas de moyen de pression. Il faut prendre un avocat et porter plainte sur la base de la convention signée avec lui.

Eric Gerber : nous avons l'assemblée des maires du Sidp hier soir et il reste quelques bouteilles ; nous vous offrons volontiers un verre à la fin de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 22h10.

Le Président  
Marcel Challet

La Secrétaire  
Valérie Tantardini